

Douze commandements contre l'intégration des TIC

Nicolas Rebord, IFFP, Christophe Gremion, IFFP, Nadia Cody, UQAC, Pierre-François Coen, HEP FR, Sandra Coulombe, UQAC, Patrick Giroux, UQAC

Les technologies évoluent très vite et nos jeunes auront constamment besoin de nouvelles compétences pour s'intégrer à la société et au travail de demain. Ainsi, le monde de la formation, à tous les niveaux, tente de s'adapter à cette situation. Mais intégrer les TIC dans les écoles ne va pas toujours de soi et les injonctions paradoxales sont nombreuses, telles que celle-ci: «formez les élèves aux nouvelles technologies», mais «rappelez-vous que les *smartphones* sont interdits en classe». Dans ce texte, nous vous proposons chaque mois un nouveau commandement, une nouvelle occasion à manquer si l'on souhaite réellement permettre à nos jeunes d'apprendre à étudier et à travailler avec les outils actuels.

En préambule, il nous faut différencier ici deux niveaux d'ouverture/fermeture des accès aux réseaux – premièrement, ce qu'il convient d'appeler le réseau administratif d'une école et deuxièmement, ce que l'on nomme réseau pédagogique. Nous conviendrons qu'il est admissible de déposer sur un réseau pédagogique (plus ouvert et donc plus vulnérable) un exposé sur la vie du castor pendant l'hiver alors qu'il serait regrettable que des données sensibles concernant les élèves y soient.

Dès lors que nous proposons la séparation du réseau administratif et pédagogique, il semble nécessaire de différencier également les niveaux de restrictions – il

s'agit de maintenir une protection des données sur le versant administratif et d'ouvrir le réseau pédagogique autant que faire se peut – nous proposons d'encourager l'ouverture du réseau pédagogique plutôt que la restriction à tout va. Lorsque nous parlons de restriction, nous pensons à deux éléments principaux. Premièrement, la possibilité d'installer et de mettre à jour les différents logiciels ou applications – donner la possibilité aux enseignants et aux élèves d'installer des logiciels ou des applications en fonction des besoins et deuxièmement,

Sixième commandement

À ton réseau informatique basique, tu appliqueras de nombreuses restrictions d'accès afin d'éviter tout abus et d'assurer le contrôle absolu.

La fermeture, le contrôle et la restriction des accès doivent rester les trois piliers nécessaires et non négociables pour garantir tout à la fois la sécurité des élèves et dans le même temps, le contrôle absolu des données et de toutes informations relatives à l'activité pédagogique intégrant des technologies.

Un décideur scolaire doit effectivement appliquer rigoureusement ce précepte s'il veut respectivement a) empêcher les enseignants d'intégrer une technologie en classe et b) décourager toute velléité d'innovation de leur part.

offrir l'accès aux différents services ou sites internet que les élèves et les enseignants utilisent.

Néanmoins, quand bien même vous avez le niveau d'accès nécessaire et les outils logiciels qui vous conviennent, si vous n'avez pas l'infrastructure matérielle indispensable que sont aujourd'hui a) un réseau sans fil performant, robuste, doté d'une excellente bande passante, ce que Crichton, Pegler et Duncan (2012) indiquent comme étant «une condition importante pour le succès du Projet Tablette», et b) du matériel adapté (politique BYOD¹ ou pas), l'action des enseignants sera limitée. Dans l'exemple d'intégration de tablettes dans une école professionnelle suisse (CIFOM), Bassin (2013,

p.26) appuie «la nécessité de proposer une infrastructure cohérente». L'auteur insiste sur plusieurs points, notamment sur le fait que les utilisateurs puissent installer leurs propres outils d'échanges et de communication, sur la nécessité d'un système de mise à jour et de gestion simple du parc machines et, pour finir, l'auteur insiste aussi sur une connexion à internet possible dans toutes les classes de l'école et d'une couverture WiFi dans toute l'école (corridors, salles de classe et salles de préparation).

Mettre en place une infrastructure technique solide implique de travailler en équipe – de l'enseignant à la direction en passant par les services informatiques. Globalement, une direction peut donner les impulsions, encourager et déployer les soutiens nécessaires. Les informaticiens peuvent bâtir une infrastructure robuste et soutenir enseignants et élèves dans leurs tâches. Les services techniques des écoles peuvent véritablement ouvrir la voie aux enseignants qui pourront ainsi s'engager sur le chemin de l'intégration technologique et impulser de l'innovation, voire de l'invention potentiellement porteuse de plus-values pédagogiques.

Entendons-nous bien: l'ouverture que nous prônons n'implique pas l'idée de faire n'importe quoi – nous n'oublions évidemment pas qu'une charte ou qu'un règlement sur l'usage des technologies à l'école puisse exister, au contraire, elle est indispensable –, néanmoins, elle devrait encourager, ouvrir plutôt que restreindre. Si la charte restreint trop les possibilités d'intégration, elle a beaucoup de chance de brider toute possibilité d'innovation et de scléroser davantage le système d'éducation.

Mais un bon équipement, un bon réseau et une charte permettent-ils de faire l'impasse sur la formation des enseignants et des apprenants? C'est ce que nous abordons avec le septième commandement, à découvrir dans le prochain numéro de l'Éducateur. •

Texte complet avec sources bibliographiques à consulter sur www.aupitic.education/12com/

¹ *Bring Your Own Device*, traduction française: «Prenez vos appareils personnels»

Adhérez!
Faites adhérer!

Plus d'informations en page 47

section
SER